

Église catholique/Pédophilie

Le clergé invité à signaler les abus sexuels



Photo : AFP

Le pape François a annoncé, hier, des mesures phares dans la lutte contre la pédophilie au sein de l'Eglise catholique.

AFP
Cité du Vatican/Vatican

Le pape François a dévoilé hier une législation plus stricte obligeant prêtres, religieux et religieuses à signaler à l'Église tout soupçon d'agression sexuelle ou harcèlement, ainsi que toute couverture de tels faits par la hiérarchie catholique.

TOUS les diocèses de la planète sont, en outre, obligés d'ici à un an à mettre en place un système accessible au public pour déposer des signalements d'abus sexuels potentiels, qui seront examinés dans un délai de 90 jours.

Ces décisions ont été prises dans un "motu proprio", c'est-à-dire une lettre émise directement par le pape, qui modifie la législation interne de l'Église (le droit canon). Le souverain pontife a, néanmoins, souhaité que le secret de la confession demeure absolu. Ce qui exclut donc une dénonciation de faits rapportés par un fidèle dans le confessionnal. Dans l'introduction de cette lettre apostolique intitulée "Vous êtes la lumière du monde", le pape François souligne que "les crimes d'abus sexuel offensent Notre Seigneur, causent

des dommages physiques, psychologiques et spirituels aux victimes". "Il est bien que soient adoptées au niveau universel des procédures visant à prévenir et à contrer ces crimes qui trahissent la confiance des fidèles", ajoute-t-il. "Pour que ces phénomènes, sous toutes leurs formes, ne se reproduisent plus, il faut une conversion continue et profonde des cœurs, attestée par des actions concrètes et efficaces qui impliquent chacun dans l'Église", commente le pape.

Le texte condamne toute violence sexuelle, en mettant toutefois l'accent sur les mineurs et les personnes vulnérables. Cela inclut donc les cas de violence contre des religieuses par des clercs, ou le harcèlement de séminaristes ou de novices. Il rappelle aussi qu'il est interdit de produire, détenir et distribuer par voie informatique du "matériel pédopornographique". La hiérarchie de l'Église est également condamnable en cas d'actions "visant à interférer ou éluder des enquêtes civiles ou des enquêtes canoniques, administratives ou pénales ouvertes à l'encontre d'un clerc ou d'un religieux", spécifie la lettre du pape. **IMAGES*** Les diocèses ou les éparchies (Églises orientales) doivent mettre en place "individuelle-

ment ou ensemble" un ou plusieurs dispositifs "facilement accessibles au public pour permettre de présenter des signalements" sur des cas d'agressions sexuelles, de harcèlement ou de diffusion d'images pédopornographiques, précise encore ce texte. Ce type de guichets existent déjà dans certains pays, comme les Etats-Unis, mais le pape rend l'initiative obligatoire dans le monde entier. Il reste flou en revanche sur la forme de ces systèmes de signalement mis en place par les Églises lo-

cales et qui devront protéger les sonneurs d'alerte de toute rétorsion. Jusqu'à présent les clercs, religieux et religieuses dénonçaient des cas de violence en fonction de leur conscience personnelle. Grande nouveauté du texte : le pape rend légalement contraignant dans l'ensemble de l'Église la dénonciation d'abus sexuels "dans les meilleurs délais" par les prêtres, religieux et religieuses. Les laïcs travaillant pour l'Église sont pour leur part encouragés à signaler les cas d'abus et de harcèlement.

Quand les soupçons portent sur des personnes ayant une position hiérarchique, notamment des cardinaux, des patriarches, ou des évêques, le signalement pourra être adressé directement au Saint-Siège ou par exemple à un archevêque métropolitain chapeautant les évêques d'une province. La législation de l'Église ne comporte toujours aucune obligation de signalement aux autorités judiciaires du pays, sauf si les lois du pays rendent cela obligatoire. En Italie par exemple, le clergé n'a

aucune obligation de dénoncer des abus sexuels à la justice. Le *motu proprio*, qui détaille aussi des règles de déroulement des enquêtes, ne modifie pas non plus les peines déjà prévues par la législation de l'Église. Le pape François avait réclamé en février des mesures "concrètes et efficaces" au début d'un sommet inédit au Vatican pour lutter contre les agressions sexuelles de mineurs perpétrées par des membres du clergé, en réponse aux victimes qui souhaitent un électrochoc.



COMMUNIQUE

La Société Nationale Immobilière(SNI) invite les personnes dont les noms suivent ou leurs représentants légaux, à se présenter, dès parution du présent communiqué, à son siège sis à Likouala, pour affaire les concernant. Il s'agit de :

> MESSDAMES

- AKEROGUELE OGOWAN PATRICIA
- AYUME MEMIAGHE NEE SEPAN YVETTE
- KEWA HELENE
- MABAMBA GERAULT ANNA
- MAYOMBO NEE MAPENDA JEANNETTE
- MPAMBA BRIGITTE
- TRABOUGA CHARLOTTE
- NYINGONE PAULINE
- ISSEMBE GENEVIEVE
- MOUSSOUNDA MADELEINE, COLLEGE RAPONDA WALKER
- BOUDOU BOUDOU ANNE MARIE
- NTOUGOU NDONG ANNE MARIE
- Veuve RAHIMY NEE BADIROU MOUSSILHATOU
- BENDOME-ME-NGUEMA HERMINE

> MESSIEURS

- BRENUGAT YVES (BRENAUTO)
- ROUGOU JEAN PIERRE
- BA IBRAHIMA
- RESSIMBIA JEAN PAUL
- NGROUNDIA MARIE
- BOULINGUI SYLVESTRE
- BOUSSOUGOU ROMAIN
- EKOGA OWONO ROGER
- ESSONGUE DANIEL
- LOEMBE JEAN BENOIT
- MOUROIGNI AUGUSTIN
- NGUEMA NDONG PATRICE
- OKOUBOUGA JONAS
- NZAMBA MARCEL
- KOBIBI ALBERT
- EVIE NGUEMA HIPPOLYTE

- IBIATSI NDIINGA JEAN BERNARD
- ROGOZA THIERRY
- OGOULA FREDERIC
- KOULA BOUKA JEAN PIERRE
- MOMBO REMY
- YOUNBI RICHARD
- ESSONO ABAGA FRANKLIN
- ASSOUMOU ONDO JOACHIM
- MAPINGA SOULEMANE ARCHILLE
- NDZAPA DOMINIQUE
- MOUGNASSA-PONGUI FRANCOIS
- ONDENOT ALBERT
- MISSENGUET PIERRE
- OBIANG-MILAMA THEODORE

> SUCCESSIONS

- AGAMBOUE JULIEN
- ETOUGOU ATOMO BARTHELEMY
- MBILA ALEXANDRE
- VANE AUGUSTIN MARIE
- KOUMBA BRIGITTE
- NZE NKOGHE SYLVESTRE
- MOUITTY PAUL AIME
- ANGOE-MENGOME JEAN-FRANCOIS
- BOUASSA ALAIN
- KENGUE GERARD
- POUJOL MICHEL
- EBANE EBANE JEAN PIERRE
- ELLA NKA BIENVENUE
- MOUKAMBI GEORGES
- MOUVIOSSI AMEDEE
- MENDOME NZAME LUCIEN
- MATHAS HILAIRE
- NZE EKEKANG TIMOTHEE
- MEBIAME NZONG JEAN AIME
- NGUEMA NDONG HERVE PHILIPPE
- BARBERA ISAAC ROBERT PIERRE

Fait à Libreville, le 06 MAI 2019

